

SACRIFIER SA VIE POUR SAUVER SES TIRAILLEURS

Depuis 1941, plusieurs monographies ont traité des massacres de soldats africains et malgaches, tirailleurs ou artilleurs, par des éléments plus ou moins nazifiés de la Wehrmacht. Un historien germano-américain, Raffael Scheck, a publié en septembre 2007 un livre qui fait la synthèse de cette question sous le titre "Une saison noire Les massacres des tirailleurs sénégalais mai-juin 1940". Cet ouvrage mentionne sans s'y attarder les interventions d'officiers français pour faire cesser ces tueries.

La plus tragique d'entre elles s'est terminée par l'exécution de huit officiers des 16^{ème} et 24^{ème} Régiments de Tirailleurs sénégalais (RTS) dans le bois d'Eraine (commune de Cressonsacq - Oise).

Toutes les relations qui ont été faites de cette affaire dramatique s'accordent pour dire que ces officiers ont défendu leurs tirailleurs au péril de leur vie.

Mais, comme cela est fréquemment le cas lorsque les témoignages sont recueillis plusieurs mois, voire plusieurs années après les faits, ils ne sont pas exactement concordants. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de regrouper la documentation déjà connue, de rechercher de nouveaux témoignages et de consulter les archives et publications allemandes, Ce dernier travail n'a été entrepris jusqu'à présent que par Raffael Scheck.

La présentation et l'analyse critique de ces sources et de ces publications précéderont le récit des faits; celui-ci se trouvera ainsi allégé de tout l'appareil critique évaluant l'authenticité des documents cités.

SOURCES ET PUBLICATIONS

Les recherches de documents, témoignages et publications concernant le massacre du bois d'Eraine ont été faites en Allemagne et en France.

Il n'a pas été jugé nécessaire de consulter les archives du Comité international de la Croix Rouge (CICR).à Genève car les archives françaises contiennent de nombreux témoignages recueillis dans les stalags par les enquêteurs du CICR.

SOURCES ET PUBLICATIONS ALLEMANDES.

La méconnaissance de la langue allemande et les règles particulières de communication des archives militaires allemandes n'ont pas permis d'approfondir autant qu'on l'aurait souhaité les recherches en Allemagne.

De ce fait, elles ont été guidées par les notes du livre de Raffael Scheck : celui-ci déclare n'avoir trouvé qu'une mention explicite de massacre de Sénégalais dans les archives; elle figure dans le journal de marche du régiment "Grossdeutschland" qui est responsable de l'exécution des huit officiers (1).

En outre, deux phrases du texte intitulé: **Kriegschronik der 15 Kompanie des I.R. Regiment Grossdeutschland** (2) paraissent justifier l'exécution d'officiers ayant commandé des soldats noirs.

La bibliographie du livre de Raffael Scheck ne mentionne pas l'historique en trois tomes du régiment Grossdeutschland :

- SPAETER (Helmuth), Die Geschichte des Panzerkorps Grossdeutschland, Duisburg-Ruhrort, s.e., 1958 (3).

Les pages 177 à 180 relatent les activités de ce régiment du 9 au 11 juin 1940. La page 46 de la chronique de guerre de la 15^{ème} compagnie est partiellement citée : les deux phrases mettant en cause les officiers blancs ont été omises. Une traduction en anglais de cet ouvrage a été éditée

SOURCES FRANÇAISES

Les sources françaises sont conservées dans plusieurs dépôts dont l'inventaire, notamment en ce qui concerne les archives privées, est loin d'être complet.

Le Service Historique de la Défense (SHD) - Département de l'Armée de Terre (SHD/T) conserve les archives des deux régiments concernés (34 N 1095 pour le 16^{ème} RTS et 34 N 1097 pour le 24^e RTS). Aucune pièce de ces deux cartons ne relate l'exécution des huit officiers : seul le rapport du colonel Fabre, commandant le 24^{ème} RTS, la mentionne de façon allusive. Ont été également consultées les archives des régiments d'infanterie représentés à Angivillers (Oise) le 9 juin au soir par au moins une compagnie (34 N 92 pour le 78^{ème} RI, 34 N 308 pour le 10^{ème} RTM, 34 N 1067 pour le 2^{ème} RIC); elles ne contiennent rien qui se rapporte directement ou indirectement aux huit officiers massacrés. Les dossiers de sept des neuf officiers présents dans le bois d'Eraine le 10 juin 1940 ont été consultés (chef de bataillon Bouquet, capitaines Méchet, Ris et Speckel, lieutenant Erminy, lieutenant Planchon et sous-lieutenant Rotelle). Seul, le dossier du capitaine Méchet contient une pièce des plus contestables (erreur de date et de lieu) relatant les circonstances de la mort de cet officier. Le dossier du sous-lieutenant Rotelle renferme deux lettres relatives à la découverte des corps des huit officiers massacrés. Les dossiers des lieutenants Brocart et Roux ont disparu.

Cette publication n'a pas pour objet l'étude de tous les cas d'interventions d'officiers auprès d'officiers de la Wehrmacht pour défendre leurs Sénégalais.

Il est cependant paru intéressant, à titre de référence, de consulter les archives d'un régiment, le 14^{ème} RTS, dont dix-sept Sénégalais furent massacrés en l'absence de témoins. Les officiers dont l'un fut menacé d'être fusillé, ont tenu à accompagner leurs tirailleurs le plus longtemps possible, les préservant, à une exception près, de sévices mortels (4).

La sous-série 15 H du SHD/T a été versée au Centre d'Histoire et d'Etudes des Troupes d'Outremer (CHETOM) à Fréjus (Var). Les microfilms des pièces de cette sous-série sont consultables au SHD/T (Pavillon du Roi). Le carton 15 H 144 concerne la 4^{ème} Division d'Infanterie Coloniale (4^{ème} DIC) en 1939 et en 1940.

Une note anonyme de quatre pages intitulée « **Le massacre des Sénégalais de la 4^{ème} DIC** » et rédigée postérieurement au 30 mai 1943, consacre une page à l'exécution des huit officiers sans citer ses sources.

Une seconde note également anonyme et rédigée après la Libération, est intitulée « **La mort du commandant Bouquet et de ses officiers** ». Elle reproduit la lettre d'un Monsieur D. datée du 17 juin 1941 relatant l'exhumation du corps des huit officiers. Dix pages d'un ensemble qui en comptait au moins onze (car un témoignage est incomplet) regroupent neuf témoignages de sous-officiers blancs, d'un sous-officier sénégalais, l'adjudant-chef Mamadou Aliou et de tirailleurs européens ainsi qu'une note de synthèse anonyme se référant à ces témoignages et à un long rapport qui n'a pu être identifié.

Enfin, ce carton contient un exemplaire du dossier remis aux anciens de la 4^{ème} DIC qui ont participé aux pèlerinages sur les lieux des combats de 1940 en 1945 et en 1946.. Ces pièces indiquent clairement qu'au plus deux Sénégalais ont été massacrés dans le bois d'Eraine.

Le bureau des archives des victimes des conflits contemporains à Caen (Calvados) regroupe les dossiers relatifs aux enquêtes entreprises pour retrouver les disparus au combat, les actes d'exhumation et de décès. Ces pièces apportent des compléments d'informations à ce qu'on apprend à la lecture des archives du SHD/T et du CHETOM.

Les archives départementales de l'Oise relatives aux crimes de guerre sont assez importantes. Elles ne contiennent malheureusement sous la cote 33 W 8259 qu'un petit dossier traitant du massacre de soixante quatre Sénégalais à Eraine d'après un témoin, Gaston Bousson, ancien du 42^{ème} bataillon de chasseurs à pied (BCP). Cette carence ne saurait surprendre.

Quand le 4 novembre 1944, le Garde des Sceaux demande de dresser la liste des crimes de guerre, il stipule : *“Il n’y a pas lieu de mentionner les morts et les destructions consécutives à un engagement entre forces opposées.”* De toute évidence dans l’Oise, les massacres d’officiers et de Sénégalais ont été considérés comme consécutifs à un engagement de forces opposées; de ce fait, ils n’ont pas été recherchés comme crimes de guerre.

Les archives municipales de Cressonsacq (Oise) conservent les actes de décès (qui, faute de témoins des faits, datent les décès du 9 juin 1940, jour du combat dans le village), des correspondances avec plusieurs familles et la copie de documents et de publications d’origines diverses

Cinq des neuf officiers présents dans le bois d’Eraine le 10 juin 1940 étaient des Saint-Cyriens. Les promotions de trois d’entre eux sont éteintes et leurs archives sont déposées dans les bureaux de la Saint-Cyrienne (6, avenue Sully-Prudhomme 75007 Paris). Les promotions de la Croix du Drapeau (chef de bataillon Bouquet) et du Chevalier Bayard (capitaine Ris) n’ont conservé aucun souvenir particulier de ces deux officiers.

Les archives de la promotion du Rif (capitaine Speckel) contiennent le texte de l’allocution prononcée par le Colonel Darcy à l’occasion du cinquantenaire de cette promotion : elle fait mourir le capitaine Speckel et quatre officiers avec leurs tirailleurs.

Cette version du massacre se réfère au témoignage d’un inconnu. Elle est contredite par les autres témoins (CHETOM, 15 H 144) à l’exception de l’adjudant-chef Mamadou Aliou; Elle l’est également par le fait que deux tombes de tirailleurs seulement ont été retrouvées dans le bois d’Eraine. Les archives, pourtant fort bien tenues de la Promotion Mangin (Capitaine Méchet, Lieutenant Erminy) n’apportent aucune information nouvelle sur les circonstances de la mort de ces deux officiers.

La recherche d’archives privées s’est révélée décevante :

- ❖ Le Général de Bazelaire de Ruppierre, commandant de la 4e DIC et le Général de Broissia qui a commandé le 16^{ème} RTS jusqu’au 9 juin n’en ont pas laissées;
- ❖ Le Lieutenant-Colonel Priou qui a succédé au Colonel de Broissia à la tête du 16^{ème} RTS en avait; celles qu’un de ses neveux a conservées ne concernent que lui;
- ❖ Le fils du Chef de Bataillon Thomas, Chef d’Etat-Major de la 4^{ème} DIC détient quelques pièces d’archives, notamment un manifold tenu par son père; aucune d’entre elles ne concerne les massacres des tirailleurs et de leurs officiers;
- ❖ Le fils du Lieutenant Erminy conserve un dossier relatif à la recherche et à la découverte des corps des officiers massacrés dans le bois d’Eraine. Il comporte un exemplaire manuscrit du témoignage de l’Adjudant-Chef Mamadou Aliou du 24^{ème} RTS et celui du Sergent Cassan du 16^{ème} RTS reproduits pour l’essentiel dans le carton 15 H 144;

- ❖ Un petit neveu du Sous-Lieutenant Rotelle possède un dossier sur son grand oncle ne contenant que des pièces figurant également dans les archives du Lieutenant Erminy.
- ❖ La famille du Lieutenant Roux a regroupé diverses correspondances qui sont connues par ailleurs et une note d'octobre 1941 relatant l'exhumation des corps des officiers massacrés ;
- ❖ Jean-François Mouragues qui prépare un historique du 24^{ème} RTS a recueilli des archives et des témoignages d'origines diverses;
- ❖ Les archives du Lieutenant Pierre Proust qui fut l'animateur de l'Amicale des Anciens de la 4^{ème} DIC de 1941 à 1947 et qui a tenu un carnet de campagne en 1939 et en 1940 semblent perdues.
- ❖ Les archives de l'Abbé Capdet, Lieutenant au 24^{ème} RTS, blessé à Erquinvillers , qui s'était attaché à retrouver les disparus du 24^{ème} RTS n'ont pu être localisées.

PUBLICATIONS FRANÇAISES

Aucune publication française n'a consacré plus de quelques lignes au massacre du bois d'Eraine. La liste suivante en retient cinq :

- ❖ « **Guerre 1939 -1945 Les Grandes Unités Françaises** » Historiques succincts, tome 3 : comme son nom l'indique cette publication du Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT) résume les activités des Corps d'Armée et des Divisions. Ne traitant pas de la suite de la capture des combattants par l'ennemi, elle n'évoque pas les massacres de prisonniers, mais, elle définit clairement le cadre général des combats qui ont précédé les massacres; l'historique de la 4^{ème} DIC figure aux pages 57 à 70 ;
- ❖ BOY (Général Jean), « **Adieu à la promotion du Rif** » in Le Casoar, octobre 2007, p 68 à 70; cet article rend hommage, entre autres, au capitaine Speckel et retient la version de sa mort exposée lors du cinquantenaire de la promotion par le colonel Darcy; ce récit se fonde sur le témoignage verbal d'un sergent non identifié recueilli en captivité;
- ❖ MOURAGUES (Jean-François), « **Les tirailleurs sénégalais du 24^{ème} RTS dans la tourmente** ». Cet ouvrage qui contient plusieurs témoignages ne figurant nulle part ailleurs devrait connaître une nouvelle édition revue et complétée;
- ❖ RIVES (Maurice) et DIETRICH (Robert), « **Héros méconnus 1914-1918 1939-1945** »; ce livre consacre un encadré comportant plusieurs erreurs aux huit officiers abattus dans le bois d'Eraine;

- ❖ SCHECK (Raffael), « **Une saison noire - Les massacres des tirailleurs sénégalais mai-juin 1940** »; ce livre publié en 2007 cite plusieurs interventions d'officiers en faveur de leurs tirailleurs sans que l'on puisse savoir si toutes les interventions ont été citées.

Les dix lignes qu'il consacre au bois d'Eraine résumant bien les documents qui sont conservés au CHETOM sous la cote 15 H 144. Il convient de noter que l'auteur n'a pas consulté de cartes sinon il n'aurait pas manqué de tenter un rapprochement entre le massacre du bois d'Eraine et le témoignage de Gaston Bousson..

Les témoins

Ni en 1945, ni plus tard après l'édition de l'historique du régiment Grossdeutschland, les témoins allemands n'ont été recherchés. En 2008, ils sont probablement tous morts.

L'exode a vidé les villages et les fermes isolées de la plus grande partie sinon de la totalité de leur population.

Aucun témoin civil des faits qui se sont déroulés du 9 au 11 juin 1940 dans le quadrilatère Angivillers - Cressonsacq - Bailleul-le-Soc - Erquinvilliers n'a été identifié.

Des témoignages anonymes apparaissent ici ou là. Ils laissent entendre qu'un nombre indéterminé de Sénégalais aurait été massacrés à proximité de la ferme d'Eloge-les-Bois (5). Si tel est bien le cas, il reste à savoir ce que leurs cadavres sont devenus.

Les enquêtes entreprises par l'Armée française et par le CICR sur la mort des huit officiers faits prisonniers dans le bois d'Eraine ont recueilli vingt six témoignages dont deux anonymes; il faut leur ajouter le témoin non identifié auquel se réfèrent le colonel Darcy et Gaston Bousson. Quatorze d'entre eux sont le fait de sous-officiers ou d'hommes de troupe présents dans le bois d'Eraine le 10 juin 1940. A l'exception d'un seul, ils se complètent sans se contredire.

Gaston Bousson a été capturé avec une partie du 42^{ème} BCP le 9 juin 1940 à Eraine, hameau de Bailleul-le-Soc (6). Le lendemain, il aurait vu tuer soixante quatre tirailleurs sénégalais dans un fossé à proximité de cette localité. Ce témoignage n'est confirmé ni par d'autres, ni par les faits : en 1945, les anciens de la 4^e DIC n'ont relevé que douze tombes de militaires de leur division à Bailleul-le-Soc.

Selon le témoin rencontré par le colonel Darcy, les officiers se sont joints aux tirailleurs sénégalais et ont été massacrés avec eux. L'adjudant-chef Mamadou Aliou du 2^{ème} Bataillon du 24^{ème} RTS, rapatrié de captivité le 20 décembre 1940 selon le manuscrit conservé dans les archives Rotelle fait état d'un combat ayant duré deux heures; l'historique du régiment Grossdeutschland ne le mentionne pas aussi long.

Il déclare que les huit officiers et dix tirailleurs ont été abattus au pistolet-mitrailleur par un aspirant en présence de deux officiers allemands. Ces deux versions des faits ne sont pas confirmées par les renseignements recueillis sur le terrain : les officiers ont été abattus d'une balle dans la nuque comme le montrent les casques conservés à la mairie de Cressonsacq et il n'existe pas de fosse commune de Sénégalais à proximité de celle des officiers.

Trois Sergents présents dans le bois d'Eraine le 10 juin 1940 se sont évadés et ont témoigné à leur retour de captivité. Les rapports qu'ils ont rédigés ne mentionnent pas de massacres le jour de leur capture.

L'un d'eux affirme avoir vu les officiers le matin du 11 juin alors qu'il quittait la ferme d'Eloge-les-Bois en bordure Sud-Ouest du bois d'Eraine pour être emmené en captivité. Le massacre des officiers aurait eu lieu après ce départ. Quant aux africains, nul ne sait ce qu'ils sont devenus après avoir été séparés des européens

LE CADRE GENERAL

Venant de la région de Sarre-Union (Bas-Rhin), la 4^{ème} DIC reçoit le 23 mai 1940 la mission de refouler au nord de la Somme les éléments ennemis qui l'ont franchie et d'établir une tête de pont à Corbie (Somme). Son front s'étend sur une quinzaine de kilomètres de Boves à l'ouest à Villers-Bretonneux à l'Est. Jusqu'au 3 juin, elle lance attaque sur attaque pour reconquérir le terrain perdu. Les 24^{ème} et 16^{ème} RTS ne parviennent pas à s'emparer des villages d'Aubigny et de Fouilloy qu'il est nécessaire de tenir pour établir une tête de pont à Corbie. A l'ouest du secteur de la division, le 2^{ème} Régiment d'Infanterie Coloniale (RIC) reprend Longueau et Cagny, deux villages de la banlieue sud-est d'Amiens et contrôle la rive sud de la Somme de Gisy à Blangy-Tronville (7).

Durement éprouvée par douze jours de combats acharnés et n'ayant pas reçu de renforts, la 4^{ème} DIC est relevée à l'ouest de son front par la 16^{ème} Division d'Infanterie (DI) et resserre son dispositif vers l'Est le 4 juin. Deux jours plus tard, la 16^{ème} DI se replie laissant découvert le flanc gauche de la 4^{ème} DIC. Le 7 juin, ordre est donné à l'aile gauche des armées françaises de se replier sur l'Oise. La 4^{ème} DIC doit couvrir ce repli face à l'Ouest.

Le 8 juin dans la journée, l'ennemi est contenu sur la ligne Merville-aux-Bois, Raineval, Sauvillers (ces trois villages dans le département de la Somme). Dans la soirée, de ce jour, la division reçoit l'ordre de se replier sur la quadrilatère le Mesnil-Saint-Firmin, Plaineville, Morainvillers, Quincampoix (ces quatre villages dans le département de l'Oise). Cette région est atteinte le 9 juin vers une heure du matin

A 3 heures trente, un nouveau repli est ordonné : la 4^{ème} DIC doit se porter sur la ligne Saint-Just-en-Chaussée, Ravenel en conservant sa mission de couverture face à l'ouest. Le mouvement commence avant le lever du jour. Saint-Just-en-Chaussée étant tenu par la 10^{ème} Panzerdivision (PZD) à l'heure où les éléments de tête s'en approchent, la direction générale de marche s'infléchit vers le sud-est avec pour objectifs l'Oise à Pont-Sainte-Maxence et Verberie (département de l'Oise).

Appliquant la tactique du hérisson définie par le Grand Quartier Général à la fin du mois de mai, les 16^{ème} et 24^{ème} RTS tentent en vain de s'accrocher à Laneuvilleroy et à Ravenel (Oise). Le repli doit se poursuivre. C'est alors que les trois Régiments d'infanterie, et une partie de l'Artillerie et du Génie de la 4^{ème} DIC perdent la liaison avec le PC de la division. Ces éléments auxquels se sont joints deux compagnies du 78^{ème} Régiment d'Infanterie, une Compagnie du 10^{ème} Régiment de Tirailleurs Marocains et ce qui reste du 1^{er} bataillon du 610^{ème} Régiment de Pionniers se trouvent encerclés à Angivillers (Oise).

L'effectif théorique de toutes ces unités est supérieur à neuf mille hommes. Par recoupements à partir de données diverses, on peut estimer que le nombre de combattants français présents à Angivillers le 9 juin en fin d'après-midi ne doit guère dépasser mille hommes.

A 21 heures, les colonels commandant les 2^{ème} RIC et 24^{ème} RTS, seuls chefs de corps présents à Angivillers réunissent les officiers de tous les corps se trouvant alors dans le village, notamment ce qui subsiste du 16^{ème} RTS. A l'issue de cette réunion il est décidé de forcer le passage vers le sud par trois axes. Les premiers départs ont lieu à 23 heures. Ceux qui suivent les deux premiers axes aboutissent en fin de nuit le 10 juin les uns dans boqueteaux au nord de Maimbeville (8), les autres dans le bois d'Eraine s'étendant sur le territoire des communes de Bailleul-le-Soc et de Cressonsacq. Ils sont faits prisonniers dans l'après-midi du 10 juin.

LE COMBAT D'ERQUINVILLERS (10 JUIN 1940)

L'axe principal s'appuie sur la route Angivillers-Lieuvillers-Erquinvillers.

Il est emprunté par un bataillon du 24^{ème} RTS, des tirailleurs marocains et des éléments du 12^{ème} Régiment d'Artillerie Coloniale et du Génie de la 4^{ème} DIC. Ici, il faut passer en force.

Lieuvillers est traversé sans difficultés majeures. A la sortie du village, un poste de surveillance ennemi est délogé.

La progression vers l'Oise se poursuit vers Erquinvillers dont les lisières sont éclairées par des meules de foin en flammes. Ce village qui est tenu par les Allemands est atteint le 10 juin à une heure du matin.

Il faut s'en emparer maison par maison à la lumière des incendies et des fusées éclairantes. Au lever du jour, l'ennemi reprend l'initiative et le combat cesse vers 8 heures 30. Les quelques éléments qui ont pu s'échapper vers l'est sont repris à Noroy et à Fouilleuse.

Inspectant Angivillers avant de le quitter, le lieutenant-colonel Fabre, commandant le 24^{ème} RTS, découvre deux cent cinquante hommes épuisés ou blessés qui sont restés terrés dans des caves. Il décide de mettre le village en état de défense avec eux. Les Allemands se présentent en début de matinée. Les défenseurs les arrêtent mais doivent cesser le combat faute de munitions (9).

LES MASSACRES DES SENEGALAIS DE LA 4^{EME} DIC

Lors de la première guerre mondiale, les Allemands avaient considéré la combativité des troupes africaines comme une expression de la sauvagerie congénitale des africains ; ils leurs reprochaient également divers méfaits. Le racisme instillé par les nazis dans la population et dans certaines unités de la Wehrmacht comme le régiment Grossdeutschland aggrave cette hostilité. Tout ce qui distingue les tirailleurs africains de leurs camarades de combat métropolitains (et nord-africains) est porté à charge contre eux : la couleur de leur peau, leur langage, leur mode de vie et même leur équipement (10).

Outre leur fusil et leur baïonnette, les tirailleurs africains sont dotés d'un sabre d'abattis communément appelé "coupe-coupe". Cette arme blanche est fort utile pour se frayer un chemin dans la brousse ou dans la forêt tropicale; son usage sur le théâtre d'opérations européen est plutôt limité mais les africains en demeurent équipés. Les Allemands qui découvrent cette arme la rendent responsable de prétendues mutilations (en réalité, ces blessures sont causées par des éclats d'obus de forme allongée) et la déclarent interdite par les conventions de La Haye sur les lois et coutumes de la guerre. De ce fait, ceux qui portent un coupe-coupe sont considérés comme des criminels de guerre et doivent être traités comme tels. Les officiers qui les commandent sont également des criminels de guerre parce qu'ils n'ont pas retiré cette arme à leurs soldats.

Ce conglomérat mêlant la psychologie collective (la peur), l'idéologie (le racisme) et le droit (les crimes de guerre) sert à justifier les exécutions des africains. Pour ceux de la 4^{ème} DIC, elles sont le fait d'éléments appartenant à trois divisions allemandes différentes, la 13^{ème} Division d'Infanterie, puis la 9^{ème} Division d'Infanterie et enfin la 10^{ème} Panzerdivision (**PzD**) dont le régiment d'infanterie, qui porte le nom de "Grossdeutschland".est tout particulièrement marqué par l'idéologie nazie. Comme cela a été mentionné dans l'analyse des sources, les archives de ces grandes unités et de leurs régiments ne mentionnent pas, à une exception près, les massacres des africains.

Le premier de ces massacres se produit à Aubigny le 24 mai. Il concerne une cinquantaine d'africains : selon le témoignage du Général de Broissia, les 26 et 27 mai, des tirailleurs blessés que des brancardiers blancs s'apprêtent à évacuer sont capturés et tués lors d'attaques locales à Aubigny et à Fouilloy.

Les 9 et 10 juin, à Erquinvillers, Fouilleuse, Lieuvillers, Léglantiers et Angivillers ainsi qu'à Laneuvilleroy, des combattants africains dont un officier, le Capitaine Bedel, un Antillais, sont abattus méthodiquement.

L'intervention de trois officiers, le Lieutenant-Colonel Fabre à Angivillers, le capitaine Carrat, Adjudant-Major du 3^{ème} Bataillon du 2^{ème} RTS, dans un village qu'il ne précise pas et le Médecin-Lieutenant Hollecker à Léglantiers parviennent à faire cesser des massacres qui reprendront de façon plus discrète lors des transferts à pied vers des camps provisoires.

Raffael Scheck estime qu'au minimum cent cinquante combattants noirs ont été abattus dans ces villages ou leurs environs immédiats les 9 et 10 juin 1940.

Il convient d'accorder une place particulière au massacre de douze Sénégalais à Fouilleuse car il est relaté en ces termes dans le journal de marche du régiment Grossdeutschland "Parmi nos prisonniers nous avons douze nègres; nous les abattons parce qu'ils ont coupé la gorge de soldats allemands" (11), sous-entendu: avec leurs coupe-coupe. et ce sans apporter la preuve de ces accusations.

LE MASSACRE DES HUIT OFFICIERS

Sauf sur l'axe qui aboutit à Erquinvillers, les troupes quittent Angivillers dans la nuit du 9 au 10 juin par détachements d'une cinquantaine d'hommes au maximum commandés par un officier ou un sous-officier métropolitain (12).

Elles marchent à travers champs en évitant les troupes allemandes facilement repérables car elles lancent de nombreuses fusées éclairantes. pour mieux se repérer (cette précaution n'empêche pas les accidents entre véhicules ennemis).

Les éléments français disposent pour s'orienter des boussoles des officiers et, quand ils ont pu en trouver une, d'une carte du département de l'Oise arrachée à un calendrier des Postes (13). Certains de ces détachements parviennent à rester groupés jusqu'au lever du jour le 10; ce n'est pas le cas général.(14).

Dans le bois d'Eraine

Sans s'être concertés, trois de ces détachements se retrouvent dans la partie nord du bois d'Eraine avant le lever du jour. Ce sont :

- ❖ le Capitaine Speckel, Commandant le 1^{er} bataillon du 16^{ème} RTS, les Lieutenants Brocart et Méchet (qui n'a pas été notifié de sa nomination au grade de Capitaine survenue le 1^{er} juin), des sous-officiers et des hommes de troupe de la Compagnie d'Accompagnement de ce Bataillon (CAB) sans leurs armes lourdes (canon de 25^{m/m} antichar, mitrailleuses et mortiers),
- ❖ le Chef de Bataillon Bouquet, Commandant le 2^e Bataillon du 24^{ème} RTS, le Capitaine Ris, le Lieutenant Roux et des éléments de la CA de ce Bataillon également sans leurs armes lourdes,
- ❖ les Lieutenants Erminy et Planchon, le Sous-Lieutenant Rotelle et ce qui subsiste de la 5^{ème} compagnie du 24^{ème} RTS.

Combien sont-ils ?

- ❖ Des européens et cent cinquante africains selon le rédacteur de l'historique du régiment Grossdeutschland (15) ?
Ce nombre paraît trop élevé car les combattants sont naturellement portés à exagérer les pertes de leur adversaire.
- ❖ Ou neuf officiers, une dizaine d'Européens et autant de Sénégalais comme l'affirme le sergent Cassan du 16^{ème} RTS (16) ?
Cela semble un peu faible car, selon les témoignages recueillis, quatorze sous-officiers et hommes de troupe blancs au moins se sont trouvés dans le bois d'Eraine le 10 juin.

Les Allemands dont la progression est arrêtée par la destruction des ponts sur l'Oise occupent la partie Sud-Ouest du bois d'Eraine, la ferme d'Eloge-les-Bois, Bailleul-le-Soc et Fouilleuse (17). De ce fait, tout déplacement de jour est voué à l'échec. Aussi le Commandant Bouquet décide-t-il d'attendre la nuit pour reprendre le mouvement vers le Sud.

Une journée pénible commence. Les derniers vivres ont été perçus le 6 juin (18). Le plein des bidons d'eau a été fait à Angivillers. Le point d'eau le plus proche, la ferme d'Eloge-les-Bois, est tenu par les Allemands.

La capture

Dans le courant de l'après-midi, un Sénégalais sort du bois sans doute à la recherche d'eau. Il est tué. Cet incident amène les Allemands à entreprendre la fouille du bois. La 10^{ème} compagnie du régiment Grossdeutschland est désignée pour remplir cette mission (19).

Les Allemands aperçoivent le Capitaine Méchet. Sommé de se rendre, il fait un geste de défense. Une rafale de pistolet-mitrailleur le tue (20). Un bref combat s'engage. Estimant qu'il est sans espoir, le commandant Bouquet ordonne de cesser le feu. Il est immédiatement obéi (21).

Les prisonniers sont désarmés, fouillés et regroupés puis officiers en tête, ils sont conduits à la ferme d'Eloge-les-Bois située à un kilomètre environ du lieu de la capture. Le corps du lieutenant Méchet est porté par des tirailleurs et enterré près de la ferme (22). Avant sa mise en terre, le lieutenant Erminy, son camarade de promotion, lui retire son portefeuille avec l'intention de le remettre à sa veuve. C'est alors que se situe un fait que le sergent Long du 24^{ème} RTS rapporte ainsi :

"l'officier commandant les forces ennemies n'était pas content des nôtres parce que ces derniers commandaient des Sénégalais. (Il) disait, tenant un coupe-coupe, l'arme individuelle des tirailleurs : *"C'est ça votre guerre, salauds"* en bon français. (23)

Les Allemands séparent les Africains des Européens et, parmi ces derniers, les officiers des sous-officiers et des hommes de troupe.

Le Commandant Bouquet réagit aux propos de l'officier allemand. Il déclare que les tirailleurs se sont rendus sur son ordre, qu'ils ont combattu loyalement et il exige qu'ils soient traités en soldats (24). Le capitaine Speckel prend ensuite la parole en allemand pour dire sa fierté d'avoir commandé des soldats tels que les Sénégalais (25)..

Après ces interventions, les deux groupes de blancs sont emmenés vers les bâtiments de la ferme et les Africains dans une autre direction. Le sergent Caravecchia déclare avoir entendu au moins un coup de feu ce que les autres témoins ne confirment pas. Quoiqu'il en soit, ils n'ont jamais été revus vivants ou morts. En dépit des propos lénifiants des Allemands, ils ont été exécutés dans un lieu non identifié (26).

Les exécutions

Pour les officiers allemands, les propos tenus par le commandant Bouquet et le capitaine Speckel constituent des arrêts de mort. En proclamant qu'ils commandent (et même avec fierté) ces Sénégalais coupables, selon l'ennemi, de crimes de guerre, ces officiers portent la responsabilité des crimes dont leurs subordonnés sont accusés. Ils méritent la mort comme le suggère une opinion notée dans "Kriegschronik der 15 Kompanie des I.R. Grossdeutschland"

"C'est une vieille chanson : un officier blanc à la tête des "porteurs de culture" noirs. Un soldat énergique et compétent s'indigne et prend une décision ferme, la seule qui soit juste à l'égard de telles bêtes." (27)

Plus personne ne reverra vivants ces officiers : ils vont mourir pour leurs tirailleurs. Avec eux ils sont mis à part.

Les sous-officiers et hommes de troupes d'origine européenne quant à eux passeront la nuit du 10 au 11 prisonniers dans une étable de la ferme d' d'Eloge-les-Bois. Le 11 ils sont dirigés sur Saint-Just-en-Chaussée (Oise) première étape vers leurs stalags.

La découverte du massacre

Sans nouvelles de leur mari, de leur fils ou de leur frère, les familles demandent à l'Armée Française et au Comité International de la Croix Rouge (CICR) de les rechercher. Les parents du Lieutenant Planchon font appel à l'un de leurs neveux, Mr Jean Sauvajol. Etant ingénieur en chef à la SNCF, il jouit d'une liberté de déplacement exceptionnelle à cette époque.

Par recoupements, il centre ses recherches sur les communes de Bailleul-le-Soc et d'Épineuse. C'est ainsi qu'il entre en relation avec le propriétaire de la ferme d'Ereuse (commune de Bailleul-le-Soc) qui le renseignera sur les exhumations pratiquées dans les environs (29).

Au cours de l'été et de l'automne de 1940, les maires des communes qui ont été le théâtre de combat répertorient les tombes de militaires qui se trouvent sur leur territoire. Leur regroupement soit dans une nécropole particulière comme à Erquinvillers, soit dans les cimetières des villages est progressivement autorisé par les autorités allemandes.

La commune de Cressonsacq ne peut ouvrir une tombe collective située en lisière nord du bois d'Eraine et signalée par une croix portant l'inscription : "ici sept corps". L'autorisation de procéder à l'exhumation lui est enfin accordée dans les premiers jours de juin 1941. Elle est pratiquée le 11 juin 1941 en présence d'un officier allemand de la Kommandantur de Compiègne.

Les témoins découvrent sept corps sur deux rangs pieds contre pieds qui sont identifiés comme étant ceux du chef de bataillon Bouquet, des capitaines Ris et Speckel, des lieutenants Brocart, Planchon et Roux et du sous-lieutenant Rotelle. Un huitième corps, celui du lieutenant Erminy, a été jeté en travers au dessus des autres corps. Tous ont été tués d'une balle dans la nuque (30).

L'emplacement de la tombe, la disposition des corps et le témoignage du sergent Caravecchia inspirent les remarques suivantes :

- ❖ L'exécution des huit officiers est un acte délibéré et préparé avec soin;
- ❖ les auteurs de ce massacre n'ont pas la conscience tranquille puisqu'ils le dissimulent à près d'un kilomètre à vol d'oiseau de la ferme d'Eloge-lès-Bois. La réticence de la Kommandantur de Compiègne à autoriser l'exhumation confirme cette impression;
- ❖ Le Lieutenant Erminy, officier connu pour son dynamisme, son esprit d'initiative et son énergie s'est évadé;
- ❖ l'adjonction ultérieure du corps du Lieutenant Erminy montre que sa tentative d'évasion a échoué;
- ❖ la présence à proximité de la tombe des huit officiers des corps des tirailleurs Lena Faya et Aka Tano, tous deux originaires de Guinée, territoire sur lequel le lieutenant a servi, peut recevoir deux explications également vraisemblables : ou bien, ils ont accompagné le lieutenant Erminy dans sa tentative d'évasion, ont été repris puis massacrés avec lui; ou bien, ils ont creusé la fosse de leurs officiers, les ont enterrés puis ils ont été abattus pour faire disparaître des témoins du massacre. .

Un mois plus tard, le 22 juillet, une messe est célébrée dans l'église de Cressonsacq à la mémoire de ces dix combattants en présence de la population du village et des familles qui ont pu faire le déplacement (31)

LA MEMOIRE

Une fois démobilisé, le Lieutenant de réserve Pierre Proust, ancien du 12^{ème} Régiment d'Artillerie Coloniale (RAC), rentre à Paris et cherche à regrouper les Anciens de la 4^{ème} DIC résidant en région parisienne.

Avec ceux qu'il peut joindre, il organise, sous l'Occupation, un pèlerinage annuel à Erquinvillers (Oise) au mois de juin. Le premier d'entre eux s'est déroulé le 9 juin 1941, alors que l'incertitude sur le sort des huit officiers demeurait, à l'occasion de la bénédiction par Monseigneur Rieder, évêque de Beauvais, du cimetière militaire créé par Monsieur Manceron, maire d'Erquinvillers,

Ce cimetière recueille les corps des cent trente combattants tués à Erquinvillers en juin 1940 (32).

En 1945, en 1946 et en 1947, les anciens de la 4^{ème} DIC viennent se recueillir sur les tombes de leurs camarades. Les années suivantes les corps sont soit restitués aux familles, soit transférés dans la Nécropole nationale de Cambronne-lès-Ribécourt (Oise), (33).

La promotion du Rif (Saint-Cyr 1924-1926) fait solennellement sceller en 1950 sur le monument aux morts de Cressonsacq une plaque à la mémoire de son camarade, le capitaine Speckel, et des officiers exécutés dans le bois d'Eraine.

Le temps passe mais les Picards sont fidèles. Le 24 mai 1992, une stèle en grès de Francières, une commune voisine, est dévoilée à l'emplacement de la fosse commune des huit officiers à l'initiative de Messieurs Jean-Jacques Potelle et Alain Minguet respectivement Maire de Cressonsacq et Adjoint préposé aux Anciens Combattants. Elle porte les noms des huit Officiers et des deux Tirailleurs. Outre les autorités dont l'ambassadeur de Guinée en France, cette manifestation réunit deux cent cinquante personnes (34)..

Depuis, une cérémonie se déroule tous les ans au mois de juin à Cressonsacq.

Henry DUTAILLY

NOTES

(1) Bundesarchiv -Militärarchiv (Ba-Ma), RH 37/6328, régiment Grossdeutschland, journal de marche, 10 juin 1940

(2) Ba-Ma), RH 37/6335, régiment Grossdeutschland, Kriegschronik der 15 Kompanie des I.R. Grossdeutschland, p 46

(3) un exemplaire de cet ouvrage se trouve dans la bibliothèque du Service historique de la Défense, département de l'armée de terre (SHD/T) sous la cote 103.569

(4) SHD/T, 34 N 1094 - Archives départementales de la Haute-Marne, 15 W 74. Raffael Scheck (Une saison noire, p 77) fait état de trente Sénégalais massacrés sans justifier ce nombre. Une étude minutieuse des pièces conservées dans le carton 15 W 74 réduit ce nombre à dix-sept.

(5) témoignage oral de madame Hamot à l'auteur. La note intitulée "Renseignements sur huit officiers français inhumés à Cressonsacq par Laneuwilleroy (Oise)" contient la phrase suivante : "Des prisonniers sénégalais ont été, dit-on, fusillés par les Allemands dans le voisinage (de la ferme)". Cela pourrait confirmer le témoignage de madame Hamot.

(6) Guerre 1939-1945 Les Grandes unités françaises, tome 2, p 581

(7) Cette partie a été rédigée à partir du chapitre consacré à la 4^{ème} DIC dans le tome 3 des Historiques succincts des grandes unités. Pour les journées de 8, 9 et 10 juin 1940, on s'est également référé aux documents suivants :

- o SHD/T, 34 N 1067, 2e RIC, journal des marches et opérations
- o SHD/T, 34 N 1095, rapport du Général de Broissia, ancien Commandant du 16^{ème} RTS
- o SHD/T, 34 N 1097, rapport du Colonel Fabre ancien Commandant du 24^{ème} RTS
- o Archives municipales de Cressonsacq (AMC), extraits du journal de campagne du maréchal des logis-chef Chadelle du 12^{ème} régiment d'Artillerie Coloniale

(8) SHD/T, 34 N 1067, rapport du Colonel de Négraval, ancien commandant du 2^{ème} RIC

(9) SHD/T, 34 N 1097, rapport du Colonel Fabre, ex-commandant du 24^{ème} RTS, p XIII

(10) Cette partie est un résumé des pages 41 à 51 du livre de Raffael Scheck, une Saison noire

(11) Ba-Ma, RH 37/6335, cité par Raffael Scheck

(12) SHD/T, 34 N 1097, rapport du Colonel Fabre, p XIII

(13) CHETOM, 15 H 144, rapport du Sergent Cassan du 16^{ème} RTS, 19 février 1942

(14) SHD/T, 34 N 1097, rapport du Lieutenant Dhoste

(15) SPAETER (Helmuth), die Geschichte des Panzerkorps Grossdeutschland, p 179

(16) CHETOM, 15 H 144, rapport du Sergent Cassan

(17) SPAETER, p 179

(18) SHD/T, 34 N 1097, rapport du Capitaine Estrade commandant la 6^{ème} compagnie (donc du 2^{ème} Bataillon) du 24^{ème} RTS. Ce rapport a été rédigé, après l'évasion du Capitaine en juillet 1940.

- (19) SPAETER, p 179
- (20) CHETOM, 15 H 144, rapport du Sergent Cassan
- (21) CHETOM, 15 H 144, lettre du Sergent Caravecchia, août 1941
- (22) CHETOM, 15 H 144, rapport du Sergent Cassan
- (23) CHETOM, 15 H 144, déclaration du Sergent Long, 11 octobre 1941
- (24) CHETOM, 15 H 144, lettre du Sergent Caravecchia
- (25) CHETOM, 15 H 144, le massacre des Sénégalais de la 4^{ème} DIC, p 3.
- (26) CHETOM, 15 H 144, lettre du Sergent Caravecchia
- (27) Ba-Ma, RH 37/6335, Kriegschronik, p 46
- (28) CHETOM, 15 H 144, lettre du Sergent Caravecchia
- (29) Archives Rotelle (AR), lettre de Monsieur Jean Sauvajol au père du Sous-Lieutenant Rotelle, 21 juin 1941
- (30) Archives Roux, Renseignements sur huit officiers français inhumés à Cressonsacq par Laneuvilleroy (Oise)
- (31) AMC et AR; lettre de remerciements rédigée par Monsieur Jean Sauvajol au nom des familles
- (32) CHETOM 15 H 144 et archives Priou, circulaire organisant la cérémonie du 10 juin 1946 à Erquinvillers
- (33) AMC, dossier de presse de la stèle érigée en 1992
- (34) AMC, id

Cartographie

La carte accompagnant cette étude est l'une de trois feuilles de la carte de France au 1/100.000 imprimées en 1957 et 1958. A cette époque, les agglomérations, le réseau ferré et le réseau routier étaient encore, à des détails près, ceux de 1940.